Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation

Herausgeber: Société jurassienne d'émulation

Band: 95 (1992)

Vereinsnachrichten: Remise du Prix de l'Institut jurassien des Sciences, des Lettres et des Arts

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Remise du Prix de l'Institut jurassien des Sciences, des Lettres et des Arts

ALLOCUTION D'ANDRÉ BANDELIER, PRÉSIDENT DE L'INSTITUT

Par la cérémonie d'aujourd'hui, l'Institut jurassien à la fois renoue avec une tradition délaissée depuis près de vingt ans et innove. Durant les années soixante, un Grand prix avait été décerné à deux des membres les plus éminents de la société, au philosophe Ferdinand Gonseth et à Henri Gagnebin, directeur du Conservatoire de Genève. En 1973, il avait été attribué une dernière fois, à la comédienne Zouc, dont l'immense talent n'était pas encore reconnu. Il nous plaît de nous donner à nouveau aujourd'hui les moyens d'encourager, régulièrement tous les quatre ans, créateurs et scientifiques des deux cantons sur lesquels s'exercent nos activités. Nous le ferons de manière très libre et évolutive, là où il existe une lacune à combler dans notre espace culturel. Le moment de cette résurgence nous semble particulièrement opportun, pour deux raisons au moins: parce qu'il n'est pas évident que la qualité et l'originalité soient toujours prioritairement soutenues; à cause de la morosité conjoncturelle aussi. A cet égard, l'Institut jurassien ne peut rester indifférent aux interpellations qui ont animé ces dernières semaines la scène jurassienne. Premièrement, nous rappellerons que les pionniers de notre Institut ont été à la base du subventionnement public qui a débuté dans les années cinquante. Secondement, nos statuts nous font obligation «de rendre [non seulement] les œuvres de [nos] membres, [mais] celles de tous les Jurassiens de talent, plus accessibles au grand public». Et le nouveau comité entend bien retrouver l'esprit imaginatif qui a présidé à la création de la société en 1950. Celle-ci agit déjà, de manière méconnue, par ses membres présents au sein des commissions cantonales et des fondations privées, entre autres dans le domaine des beaux-arts. Pour toutes ces raisons, avec la Société jurassienne d'Emulation, elle contracte, vis-à-vis du peuple de cet étroit pays et de ses créateurs, une responsabilité

morale spécifique. Elle n'entend pas masquer les problèmes par de simples déclarations d'intention, mais préfère mettre la main à la pâte et saisit l'occasion pour présenter son programme d'animation.

C'est par son fonctionnement interne que l'Institut jurassien remplit et remplira encore les buts fixés par l'article 2 de ses statuts, qui concilie avec bonheur l'enracinement et la recherche de l'universel: «unir les savants, les écrivains et les artistes jurassiens» en leur offrant un lieu de rencontre, «pour vivifier les forces créatrices et favoriser le rayonnement spirituel du pays». Réunis officiellement deux fois l'an, nos membres bénéficient des prestations des nouveaux adhérents, qui présentent leurs travaux les plus récents dans un dialogue pluridisciplinaire ininterrompu. Ce sera le tour cette année de Jean-Claude Bünzli, de Moutier, vice-recteur de l'Université de Lausanne, et de Gérard Piquerez, de Fontenais, président du tribunal cantonal, respectivement chimiste et pénaliste de renom international. L'exercice ne se limite évidemment pas à un rite de passage. Ainsi, les anciens seront mis également à forte contribution durant le présent exercice, avec l'exposé cet automne de Joseph Voyame, président de la Commission des Nations unies contre la torture, sur ses missions onusiennes, plus tard avec le commentaire de quelques fugues de Jean-Sébastien Bach par le pianiste Gérard Wyss.

Quant à la présence publique de l'Institut jurassien dans la cité, elle obéira à des rythmes olympiques. Soulignons qu'elle est assurée grâce à la générosité des cantons de Berne et du Jura, dont les appuis ne nous ont jamais manqué, et le dévouement de certains de nos membres. En alternance, tous les deux ans, nous décernerons donc un prix substantiel de Fr. 5000.— et nous continuerons à patronner le Concours jurassien d'exécution musicale. Le 10e Concours, qui aura lieu en 1994, se prépare déjà, dans la concertation avec les conservatoires et écoles de musique de Delémont, de Bienne et de Saint-Imier. Nous souhaitons d'une part offrir à nos meilleurs jeunes interprètes les concerts finals avec orchestre qui font l'attrait d'un concours sans équivalent en dehors des métropoles helvétiques de la musique classique, d'autre part saisir l'occasion ponctuelle, qui devrait cette année-là nous permettre de nous associer au vingtième anniversaire de l'Ecole de Musique de Saint-Imier.

L'Institut jurassien ne peut se contenter de ce programme à deux niveaux. Le troisième étage de la fusée ne saurait être qu'imaginatif, ou ne sera pas. En route vers son cinquantenaire, qui coïncidera avec le passage du deuxième au troisième millénaire, notre société se doit de proposer une entreprise qui puisse rivaliser avec de glorieux précé-

dents: je pense immédiatement aux deux volumes de l'*Anthologie jurassienne,* achevés sous la houlette de Pierre-Olivier Walzer, et même à ces projets mort-nés mais combien incitatifs, telles les démarches engagées en son temps par le président d'honneur Marcel Joray pour faire édifier un Musée jurassien des beaux-arts par le célèbre architecte Le Corbusier. A cet effet, le comité de l'Institut jurassien convoquera de véritables états généraux de la société avant la fin de l'année. On mettra à profit les structures alvéolaires du Centre interrégional de Perfectionnement de Tramelan pour réfléchir entre membres des différentes sections: Sciences, Lettres, Beaux-Arts, Musique. Nous ne doutons pas que de ce remue-méninges sortira pour le moins un certain remue-ménage interne, de quoi nourrir les activités renouvelées de ces prochaines années et sans aucun doute redéfinir notre position dans la société régionale, avec cette précision tout de même: malgré notre engagement, nous ne pensons pas que la culture puisse s'épanouir à partir de l'enracinement uniquement; elle a besoin d'ouverture, du cosmopolitisme.

Enfin, à l'égard de la polémique engagée, le président de l'Institut jurassien, qui s'exprime à titre personnel, ne pense pas qu'il soit possible de calmer les interrogations inquiètes des créateurs locaux par de simples artifices rhétoriques ou dialectiques. Certes, je suis suffisamment engagé dans les sciences historiques et l'animation culturelle pour partager une conception unitaire de la vie culturelle. Passé et présent forment un tout et la vie culturelle ne peut que bénéficier d'un partenariat harmonieux des secteurs public et privé. Je ferai cependant remarquer aux responsables des deux secteurs, auxquels nous appartenons les uns et les autres, tour à tour ou même simultanément selon nos multiples fonctions, qu'il ne suffit pas d'évoquer ces équilibres idéaux, nécessaires et évolutifs, pour qu'ils soient trouvés. Nous devons nous persuader sans relâche que les moyens de l'imaginaire restent une manière d'appréhender le monde distincte, complémentaire de l'analyse scientifique et d'une perception rationnelle de l'existence. Que dans notre environnement à certains égards inquiétant, qui marginalise de plus en plus ses maillons les plus faibles, — cet état de société que *Le Monde diplomatique* du mois de mai désignait comme le résultat d'un nouveau totalitarisme, la collusion brutale de la démocratie et des lois du marché — les esprits libres, conscients et créateurs auront un rôle essentiel à jouer, que les artistes et les écrivains nous seront plus que jamais indispensables.

ALLOCUTION DE JEAN KELLERHALS, SOCIOLOGUE, PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

En choisissant de décerner le Prix de l'Institut jurassien des Sciences, des Lettres et des Arts au groupement «Musique aux Franches-Montagnes» — et à travers lui aux réalisations du collectif du Soleil — le jury et le comité de l'Institut ont voulu reconnaître une entreprise qui illustre, de manière à nos yeux exemplaire, trois éléments fondamentaux d'une animation culturelle:

— Le premier est la passion du présent. Faire «travail de culture», c'est peut-être d'abord déchiffrer ce présent, élaborer les codes, les mots de passe, les rythmes qui permettent de le dire, de l'interpréter, de lui donner sens, et de l'inscrire dans un projet à la fois personnel et communautaire. Loin de se borner à l'évocation d'un passé ritualisé à l'extrême, l'animation culturelle est d'abord une manière d'unir l'ici et l'ailleurs, le passé et le futur, un mode — en somme — de dépassement des frontières, une confrontation de diverses sensibilités, une relation entre la région et le monde. Ce sont ces passerelles de sens que nous propose Musique aux Franches-Montagnes, en faisant se répondre et s'interpeller, dans le souffle des saxos, le pincement des cordes et les pulsations des drums, les voix les plus diverses, les harmonies les plus étrangères. La construction d'une identité, qu'elle soit individuelle ou régionale, se nourrit d'emprunts, d'échanges, d'amalgames, de dissonances longtemps retravaillées, et c'est le propre de l'animation culturelle que d'initier, dans un élan de foi, de communion, accompagné souvent d'un rien de peur et de méfiance aussi, une communauté à cette fascinante alchimie.

— Mais — et c'est un deuxième élément — ce travail de culture se tisse sur une trame de tensions, de contradictions. Tension d'abord entre les idéaux de gratuité, de communion et d'enthousiasme qui animent les projets de création et de diffusion culturelle et les fatales contingences économiques: rétribuer des artistes, louer des instruments, planifier une publicité, garantir, assurer, couvrir des déficits... Tension ensuite entre le caractère résolument individuel de l'idée poétique, son intransigeance en quelque sorte, et la nécessité de soumettre ce projet à la critique des autres, à la négociation, aux compromis inséparables d'un souci d'autogestion et d'action collective. Tension encore entre la spontanéité d'une idée créatrice, sa sourde urgence, son caractère pri-

mesautier en quelque sorte, et l'inévitable patience de la planification, des demandes de subside, des informations aux mécènes ou aux administrations. Tension enfin, même si elle est dialogue, entre les projets du groupe d'animation et les goûts, les envies, du public auquel on voudrait s'adresser. Musique aux Franches-Montagnes, et plus largement le collectif du Soleil, a su comprendre que ces tensions et le conflit qui souvent en surgit ne sont pas un à-côté de l'animation culturelle, des sortes de scories dont on débarrasse la pépite de la création. Ils sont, à vrai dire, l'animation culturelle elle-même. Une culture, c'est précisément inscrire une liberté dans des contraintes, c'est «donner du poids» à une liberté. Apprendre à gérer le conflit, le dire, l'affronter, sans pour autant casser toute communication, toute écoute d'autrui, c'est aussi ce que proposent les animateurs du collectif du Soleil. Depuis le rachat du restaurant, il y a plus de dix ans, ce collectif a su confronter diverses formules de gestion — communauté, fédération, cogestion — en voir les possibilités, les limites, les pièges, sans céder au dogmatisme ni au découragement.

— Enfin, tout projet d'animation culturelle est lien social. Par delà l'événement artistique, à travers lui, il s'agit de faire se rencontrer des personnes, de créer les émotions qui les conduisent à échanger, à se remettre en cause, à accueillir l'autre et se transformer soi-même. L'art, ici, devient passeur d'âmes. Musique aux Franches-Montagnes est, à cet égard encore, inséparable des atmosphères privilégiées du Café du Soleil, lieu où les sons, les gestes, les cœurs s'entremêlent en une poésie de toute la personne et de tout le groupe.

Voilà trois aspects de l'animation culturelle que vit, depuis dix ans, Musique aux Franches-Montagnes. Voilà trois passions — celle du présent, de l'autogestion et du partage — que ce groupement propose aux gens d'ici et d'ailleurs.

Ces passions, les animateurs de Musique aux Franches-Montagnes (Gérard AUBRY, architecte; Claudine DONZÉ, aide en pharmacie; Josette HOURIET, institutrice; Brigitte MÜLLER, journaliste; Pierre-André OURNY, mécanicien) les ont traduites en plus de cinquante concerts ces cinq dernières années. Au rythme d'une fois par mois, les musiciens — souvent célèbres — viennent de Pologne, de France, des Etats-Unis, du Japon, de Russie et d'ailleurs encore, jouer aux Franches-Montagnes. Chaque mois, le Café du Soleil les accueille, eux et les auditeurs — 50, 100 personnes ou plus — que la musique réunit: le concert est partage, dialogue, fête. Qui dira les petites aubes sans frontières...

Et ces voyages sonores s'ajoutent aux autres poésies que promeut le collectif: dessin, peinture, écriture et musique se répondent dans ce lieu d'hospitalité par excellence. Là, le signe devient relation, le symbole redevient partage.

C'est dire que Musique aux Franches-Montagnes — et le collectif du Soleil — répondent parfaitement aux critères que le jury avait choisis pour décider de l'attribution du Prix de l'Institut. Ses membres — André Bandelier, président, Henri Carnal, Jean Kellerhals et Denis Maillat — souhaitaient en effet récompenser une entreprise

— de longue durée (dix ans d'activité ou plus) qui soit encore très vivace,

— dont le projet d'animation culturelle fasse preuve par ailleurs de qualité et d'originalité,

— qui rende des services à la région et au Jura,

— et dont le rayonnement dépasse les frontières du Jura.

On ne s'étonnera pas que leur choix de Musique aux Franches-Montagnes et du collectif du Soleil ait été ratifié sans réserve par le comité de l'Institut.

En remettant ce prix de cinq mille francs aux animateurs de Musique aux Franches-Montagnes, l'Institut jurassien souhaite que ce geste témoigne non seulement de l'intérêt suscité par les entreprises du collectif du Soleil, mais aussi qu'il puisse avoir valeur d'encouragement pour tous ceux qui, nous l'espérons, voudront promouvoir ou continuer, aux Franches-Montagnes et ailleurs dans le Jura, de telles fabriques de liberté.